

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****De la séance ordinaire du****37e séance**

de la législature

2011 - 2016

Jeudi 23 juin 2016, 19 h.00

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	Mme Claudia PERRIN , Présidente
Sont présents	:	38 Conseillères et Conseillers sur 53
Excusé(e)s		Mmes MORIER Ornella URNER Caroline
		MM. ARNAUD Jean-Claude CHOU Erik FAYET Jean-Jacques FORESTIER Alfred LOB Simon MEYSTRE Pierre Alain MORIER François PACHE Olivier ROTA Daniel VILLARD Pierre
Absent(e)s non excusé(e)s		Mme PINGOUD Astrid
		MM. DUBACH Marc MOTTET Bernard
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	Mme CARNEVALE Eliane, secrétaire

La convocation pour cette 5^e séance de l'année et dernière de la législature fixe son heure d'ouverture à 19h. Cependant, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** décide d'attendre le petit quart d'heure vaudois car plusieurs personnes ont annoncé être retenues par les habituels bouchons à cette heure-là. Le moment venu elle souhaite la bienvenue à l'assemblée sans oublier **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** accompagné de **Mme la Municipale Christine CANU** et les **Municipaux Daniel CROT, Denis FAVRE et Luigi MANCINI**. Elle salue aussi Mme la boursière Sandra Caccia, notre huissier M. Jean-Marie Cornu et le fidèle public.

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire qui, alors qu'elle vient de procéder à son dernier appel, remercie l'assemblée de son soutien et dit tout le plaisir qu'elle a eu durant les années passées au secrétariat du Conseil.

38 conseillères et conseillers sur 53 sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

Il est accepté tel que présenté dans la convocation du 8 juin 2016.

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 77 / 2016
 - 6a) Comptes 2015
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2015
 - 6b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2015
7. Préavis municipal No 78 / 2016 Eclairage public – Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblages obsolètes
8. Préavis municipal No 79 / 2016 Rapport sur le Postulat Pierre Pache et consorts « Mobilis – Zone 12 pour la gare de Romanel »
9. Motions, interpellations, postulats
10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
11. Propositions individuelles et divers

3. Procès-verbal de la séance du 2 juin 2016

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée. Il n'appelle ni remarque, ni correction.

VOTE : le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du Bureau (en annexe)

Mme la Présidente Claudia PERRIN en donne lecture.

5. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

6. Préavis municipal No 77 / 2016

- 6a) Comptes 2015
Rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2015

6b) Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2015

6a) COMPTES 2015

Mme la Présidente **Claudia PERRIN** annonce que nous passerons en revue les pages jaunes, puis les blanches, dicastère par dicastère. Le rapporteur de la Commission des finances lira son rapport secteur par secteur, suivi d'une discussion dans l'assemblée.

M. le Président-rapporteur de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER prend place au pupitre et commence sa lecture.

Pages jaunes (1 à 18)

Dans ses conclusions, la Commission se réjouit du bon résultat de l'année 2015 qui présente un bénéfice de CHF 251'755.66. Selon son analyse, ces bons résultats sont dus pour l'essentiel à des éléments non récurrents tels que la vente de la concession d'eau de boisson, la diminution des charges au fonds de péréquation et à des recettes sur les gains immobiliers.

Selon son opinion, la Municipalité doit trouver d'autres pistes que les hausses permanentes des impôts et des taxes pour financer le ménage communal.

DISCUSSION

M. le Conseiller Denis FAVRE désire apporter quelques précisions au sujet du rapport de la Commission des finances. Lorsque celle-ci parle de « hausses permanentes des impôts et des taxes » alors que les impôts n'ont pas augmenté depuis 2012 dans notre Commune, la Municipalité ne comprend pas bien le qualificatif « permanent ».

Relativement au résultat qui est effectivement très bon, une simulation a été faite avec Mme la Boursière pour savoir exactement quel est l'impact de la vente du réseau d'eau sur la marge d'autofinancement : il est de CHF 330'000.-. Cela signifie que si cette vente n'avait pas eu lieu, nous aurions une marge d'autofinancement de CHF 1'600'000, ce qui est déjà appréciable pour notre Commune, tout en admettant qu'elle pourrait être meilleure.

M. le rapporteur Daniel DUPASQUIER tient à son tour à préciser que la vente de la concession d'eau a effectivement rapporté un produit de CHF 830'000.- dont CHF 500'000.- à passer dans le compte d'amortissements. Donc, dans la marge d'autofinancement, on va prendre non seulement les CHF 330'000.- mais également l'amortissement de CHF 500'000.-. Il maintient donc les montants présentés par la Commission. Pour les autres chiffres, nous avons le compte de péréquation en amélioration par rapport à 2014 de 413'980.-, puis les impôts conjoncturels, c'est-à-dire l'impôt sur les biens immobiliers, celui sur les successions et les droits de mutation, qui sont aussi augmentés de CHF 345'926.-. Tous ces éléments mis ensemble donne un total de CHF 1'589'906.- par rapport à la marge d'autofinancement qui se situe à CHF 1'681'000.

Il conclut : « Je ne veux pas faire une guerre de chiffres mais je tiens quand même à préciser cela ».

Pages blanches (19 à 98)

Remarque de la Commission des finances : « Nous donnons des informations concernant principalement les comptes présentant des dépassements budgétaires et leur justification ».

1. Administration générale (pages 19 à 31)

La parole n'est pas demandée.

2. Finances (pages 32 à 37)

M. le Conseiller Henri PISANI revient sur l'impôt foncier de la Migros (compte 210.4020 Impôt foncier). Il a la même interpellation que la Commission des finances : pourquoi le 1^{er} janvier 2015 et non pas le 1^{er} janvier 2014 ? Cela lui paraît complètement hallucinant !

De plus, surtout l'assiette de l'impôt lui semble en disproportion flagrante. Il y a une distorsion qu'il ne s'explique pas puisque la Migros a elle-même avancé, en novembre 2013, que les travaux qu'elle avait consentis pour le Centre atteignaient plus de 130 millions. Il ne comprend pas le différentiel sur les CHF 27'000.-. Comment la Commission d'estimation a-t-elle travaillé ? Il a vraiment l'impression que nous avons été réprimés une deuxième fois et ce n'est pas faute d'avoir prévenu plusieurs fois la Municipalité.

M. le Municipal Denis FAVRE relève, tout d'abord, qu'en début de législature le Conseil d'Etat a écrit à la Municipalité que lorsqu'il s'agit d'affaires fiscales, il est important de ne citer ni des noms, ni des chiffres. Bien que l'ayant dit plusieurs fois à la Commission des finances, on voit que des noms et des chiffres sont cités. Ce n'est pas correct en regard de ce que le Canton a demandé et ce qui vient d'être révélé est donc de l'entière responsabilité de la Commission des finances.

Quant à l'impôt foncier évoqué, la Commission foncière, auprès de laquelle M. le Municipal s'était renseigné pour savoir depuis quand tout démarrait, a effectivement envoyé un questionnaire qui a été retourné en décembre 2013. Le temps a passé pour faire cette estimation parce qu'elle est basée surtout sur les volumes ECA que cette dernière a mis du temps à mettre en place. C'est probablement ce qui a fait qu'un peu de temps a été perdu. Suite à ça, la facture 2014 est partie et, dès ce moment-là, on ne peut pas revenir en arrière, raison pour laquelle elle part au 1^{er} janvier 2015. Il est encore précisé que ce n'est pas la Municipalité qui facture, mais le Canton.

M. le Municipal tient encore à faire remarquer que sur les 100 millions que la Migros a investi, il y en a passablement qui sont passés dans les travaux d'aménagement, notamment pour organiser le magasin provisoirement pendant les travaux. Tout a été refait de fond en comble, à l'exception d'un appareil utilisé en cas de panne de courant qui a été conservé. La Commission foncière a donc repris tous ces éléments, elle a certainement fait correctement son travail. On pense faussement qu'il s'agit de 100 millions, alors qu'en réalité c'est le bâtiment qui vaut quelque chose maintenant. Mais on ne peut pas dire que c'est parce que l'on a fait pour cette somme de travaux qu'on peut l'ajouter à l'estimation fiscale qui a été établie. C'est un mauvais calcul.

M. le Conseiller Henri PISANI insiste en disant que l'on devait réserver la position de la Commune valeur 1^{er} janvier 2014 et peu nous importe si l'ECA met 18 ans pour venir, parce que l'on nous avait déjà fait le coup en 1992. Il sait de quoi il parle car il était alors président de la Commission des finances et il avait alors déjà tancé très vertement la vice-conservatrice du Registre foncier justement pour éviter qu'on nous remette le couvert. Mais, c'est bien ce qu'on nous a fait. Il entend bien l'explication concernant les 100 millions, mais si ce ne sont que des impenses, ces 130 millions, annoncés par eux, on devrait les prendre dans l'estimation fiscale.

Par conséquent, il ne comprend pas que l'on ne maintienne pas la position légale de dire que quelle que soit la date d'envoi du questionnaire, nous rétroagirons au 1^{er} janvier 2014, date de fin des travaux.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER constate que le préopinant et la Commission des finances ont fait part de secrets fiscaux et les met face à leur responsabilité devant le Canton. La Municipalité ne répondra donc pas plus avant puisqu'elle n'en a pas le droit.

3. Domaines et bâtiments (pages 38 à 47)

La parole n'est pas demandée.

4. Travaux (pages 48 à 61)

M. le Municipal Denis FAVRE reprend la remarque de la Commission des finances pour le compte 450.3162 Redevances d'utilisation et des droits de superficie : « Montant inférieur au budget de CHF 24'183. Il s'agit des taxes de décharge. L'intitulé de cette rubrique n'est pas correct ».

Il reconnaît que cet intitulé n'est pas très compréhensible. Malheureusement, c'est le Plan comptable des communes qui le définit ainsi et il n'est pas permis de modifier ces libellés. Ceci a été discuté avec la boursière et, dans les prochains budgets et comptes, la Municipalité fera attention d'indiquer dans les commentaires à quoi cela correspond exactement lorsque nous avons un tel libellé.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR relève à son tour la remarque suivante de la Commission des finances concernant le compte 450 Ordures ménagères et déchets : « La couverture serait inférieure si la répartition des charges de personnel était faite sur la base de la situation effective ». Est-ce que nous savons alors, si nous incluons ça, qu'elle serait le taux de couverture ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce que le compte 450 a été analysé. Si on prend les charges nettes, car on a quand même des revenus, dont le papier et le carton, la couverture avec la taxe au sac est de 32.24 %. La taxe forfaitaire couvre le 48.87 % et l'impôt le 18.9 %. C'est la situation aujourd'hui.

L'Etat donne une directive qui demande, dans le système instauré qui est qualifié de causal, un taux de couverture de 40 % avec la taxe au sac. Nous sommes donc en-dessous. Il faut relever que de très nombreuses communes rencontrent le même problème actuellement. Quand les gens trient cela ne veut pas forcément dire qu'ils le font bien. Les ordures ménagères, sur lesquelles nous avons un retour, présentent quand même un résultat relativement faible.

Si on veut imputer toutes les heures qui sont en rapport avec les ordures ménagères et les déchets, ce sera très difficile. Prenons l'exemple du balayage d'un écopoint, est-ce que cela sera mis dans le 450 ou cela concerne-t-il la voirie ? Ce n'est pas simple, mais si on fait l'exercice on va certainement se trouver avec une centaine de milliers de francs en plus et, pour arriver à satisfaire à la demande de l'Etat, on va devoir peser les objets encombrants et faire payer une taxe, qui sera elle aussi causale et permettra ainsi d'atteindre les 40 %.

La situation est ardue et, pour en avoir discuté avec des collègues des communes voisines dans le cadre de Valorsa, on n'arrive pas, avec la taxe au sac, à être causal à 40 %.

5. Instruction publique et cultes (pages 62 à 75)

6. Police (pages 76 à 81)

Personne ne prend la parole sur ces deux dicastères.

7. Sécurité sociale (pages 82 et 83)

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI s'exprime au sujet de la facture sociale. Il se réfère à la page 16 des pages jaunes où nous trouvons tout le détail depuis 2001. Il est clair que nous constatons une augmentation massive depuis là jusqu'à maintenant. Cependant, si nous prenons chaque année, alors que l'Etat a fixé une règle voulant que, lors d'augmentations, il en prend la moitié à sa charge, nous observons que l'augmentation annuelle se monte à environ CHF 120'000.-. Bien sûr que ça progresse toujours. L'Etat se gausse d'avoir 100'000 habitants de plus chaque année. Il est évident que parmi ceux-ci un certain pourcentage se trouvera au social.

M. le Conseiller pense cependant que l'on maîtrise maintenant un peu cette facture sociale. Il est clair que cela coûte cher aux communes mais les augmentations sont quand même nettement inférieures à précédemment. Nous voulons des nouveaux habitants mais il ne faut pas oublier que cela coûte aussi du social !

8. Services industriels (pages 84 à 91)

Pas d'intervention.

- **Pages vertes, 99 à 109 - Bilan au 31 décembre 2015**
- **Pages bleues, 111 à 118 – Tableau des investissements 2015**

Il n'y a pas de discussion à ce sujet non plus.

A l'issue de sa lecture et avant de conclure, **M. le président-rapporteur de la Commission des finances Daniel DUPASQUIER** souhaite remercier chaleureusement ses collègues de la Commission, Madame et Messieurs **Ornella MORIER, Philippe MUGGLI, Patrick OPPLIGER, Marc DUBACH, Henri PISANI et Alfred FORESTIER**, qui ont œuvré pendant cette législature. 103 séances auront été nécessaires pour examiner les préavis qui étaient proposés.

Mme la Présidente Claudia PERRIN après avoir ouvert une discussion générale sur les comptes, pour laquelle la parole n'a pas été prise, passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 77 / 2016** adopté en séance de Municipalité du 25 avril 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- 1) d'approuver les comptes communaux 2015 tels que présentés ;
- 2) d'en donner décharge à la Municipalité.

VOTE SUR LES COMPTES 2015 : ils sont adoptés à la majorité avec 1 avis contraire

M. le Municipal Denis FAVRE remercie l'assemblée d'avoir accepté ces comptes qui sont les derniers qu'il présente puisqu'ils sont repris par le Syndic dès la prochaine législature. Il en a été responsable durant les 5 années écoulées. Il a eu quelquefois des différends avec la Commission des finances, ce qui est normal comme dans tous les débats. Il tient à remercier les commissaires de tout leur travail, qu'ils ont très bien fait, et d'avoir su fouiller et poser parfois le doigt où ça fait mal. Sa gratitude va aussi à Mme Sandra Caccia, boursière communale. Sans elle il n'aurait pas été capable de présenter ces comptes qui, pour ces 5 années, ne sont pas si catastrophiques qu'on pourrait bien le dire.

RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2015

Afin de respecter l'ordre prioritaire de cette étude sur la gestion, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** annonce que nous allons commencer par nous pencher sur le rapport de gestion de la Municipalité qui fait l'objet du rapport de la Commission de gestion en pages 16 et 17.

Son président-rapporteur, **M. le Conseiller Pierre PACHE**, prend place au pupitre et commence sa lecture avec le préambule suivant : « *La Commission de gestion, composée de Mmes Marlyse RUEDI-BOVEY et Catherine STAUB, ainsi que MM. Philippe NOËL, Lionel PISANI et Pierre PACHE, s'est réunie à 9 reprises, les 17 novembre et 15 décembre 2015 puis les 15 mars, 3 et 23 février, 5 et 2 avril et, enfin, 3 et 10 mai 2016.*

M. Pisani n'a participé qu'à la seconde de ces séances, consacrée à l'organisation de notre programme, en présence de la Municipalité. Il y eu, mi-mars, entre la commission, via son président, la Présidente du Conseil communal et l'intéressé, un échange de mails destiné à résoudre ce problème. M. Pisani a proposé à Mme Perrin de démissionner, pour des raisons professionnelles. Il nous informait alors que de toutes les façons, il « ...arrêtait l'aventure ici ».

La Présidente, d'un commun accord avec les membres du Bureau et la commission de gestion, a décidé de refuser cette démission, son travail étant trop avancé pour qu'une nouvelle personne "prenne le train en marche". Nous avons donc convenu de poursuivre notre mandat, qui n'a rien d'une aventure, à quatre ».

M. le rapporteur poursuit, pour respecter la directive de Mme la Présidente, avec les déclarations sur l'examen du rapport de gestion municipal.

Tous les dicastères sont passés en revue et la parole est donnée à l'issue de chacun. Seul le dernier appelle une question dans la salle.

DISCUSSION

M. le Conseiller Michel JUNOD observe, à la page 73, point 2.6 "Inhumations, cimetière", que 39 personnes sont décédées. Or, à la page 75, au point 3.3 "Population", 36 décès sont mentionnés. Quel est le chiffre exact ?

Après s'être renseigné, **M. le Municipal Daniel CROT** informe que les personnes qui sont décédées à l'Etablissement médico-social Donatella Mauri ne sont pas forcément domiciliées à Romanel. Ceci explique la différence qui apparaît entre le chiffre donné pour les inhumations et celui fourni par le Contrôle des habitants.

6b) RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2015

M. le rapporteur Pierre PACHE poursuit la lecture du rapport de la Commission sur les 6 sujets étudiés.

Ils sont pris l'un après l'autre et la parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

Dans ses conclusions et au terme de son rapport, la Commission de gestion désire remercier les membres de la Municipalité, ainsi que le personnel communal qui, par leurs éclaircissements et leur disponibilité, lui ont permis de rédiger le rapport que vous avez sous les yeux.

Bien qu'amputée d'un cinquième de son effectif, elle a pu mener à bien sa tâche et remplir son mandat. Elle vous remercie d'ores et déjà de l'intérêt que vous aurez porté à son rapport.

DISCUSSION GENERALE

M. le Conseiller Lionel PISANI tient à "remettre un peu l'église au milieu du village". Il explique que, d'abord en raison d'examens importants puis, à l'issue de ceux-ci l'opportunité d'obtenir un poste de travail très chargé, notamment avec des horaires en soirée, cela devenait très compliqué de respecter son engagement et il a dû prendre certaines décisions. Il en a parlé plusieurs fois au président de la commission qui s'en est finalement remis à Mme la Présidente Claudia PERRIN afin de savoir ce qu'il en était.

L'intervenant déclare encore qu'il a bien écrit à cette dernière mais il tient là à s'interposer quant à la déclaration rapportée dans le rapport de la Commission de gestion qui dit : « ...M. Pisani a proposé à Mme Perrin de démissionner, pour des raisons professionnelles. Il nous informait alors que de toutes les façons, il "arrêtait l'aventure ici".

Premièrement, il cherche en vain dans quelle ligne il s'exprimait ainsi et, surtout, il n'a jamais proposé de démissionner. Il a envoyé un mail à Mme Perrin, au président du PLR et au Bureau en expliquant qu'il était ouvert à toute proposition puisque c'était, pour des raisons professionnelles, compliqué de continuer. Mme Perrin lui a répondu que lui demander une démission formelle était un peu difficile car nous étions déjà pratiquement à mi-mars et qu'élire quelqu'un pour quelques semaines était peu envisageable. Les choses étaient donc claires. Il remercie la Commission de gestion et tenait à apporter ces quelques précisions, dans un but de transparence, au niveau de l'organisation.

M. le Président de la Commission Pierre PACHE a en main un mail daté du 23 mars qui confirme les propos contenus dans le rapport. Il ne désire toutefois pas allonger, la Commission a pu fonctionner et c'est cela qui comptait.

Mme la Présidente Claudia PERRIN confirme que le but a été atteint, que le rapport a été fait. Elle remercie la Commission de gestion de son travail, ainsi que celle des finances aussi extrêmement sollicitée.

Plus personne ne désirant intervenir, elle relit les conclusions du préavis et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 77 / 2016 b)** adopté en séance de Municipalité du 25 avril 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission de Gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver la gestion de la Commune pour l'année 2015.

VOTE : le préavis est adopté à la majorité (2 abstentions)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie la Commission de son très important travail et de son rapport. Il annonce qu'il reviendra toutefois sur un point plus tard dans sa conclusion.

7. Préavis municipal No 78 / 2016 Eclairage public – Demande de crédit pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblages obsolètes

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**. Il conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté à l'unanimité.

Celui de la Commission technique a été composé par **M le Conseiller Jean-Claude PROGIN**, président-rapporteur, qui en donne lecture. Les commissaires ont déposé un amendement visant à diminuer le crédit demandé de CHF 93'000.- représentant l'option 3 du coût des travaux qui consiste en la mise en œuvre d'une régulation de l'éclairage avec détection de présence (capteurs infrarouge). C'est à l'unanimité que les commissaires adoptent les conclusions amendées du préavis.

DISCUSSION

M. le Municipal Luigi MANCINI demande immédiatement la parole qui lui est accordée.

Il relève que la Commission technique s'est notamment penchée longuement sur la page 11 du préavis où la Municipalité a tenu à indiquer, poste par poste, le détail des coûts. Il rappelle également, en réponse à la question qui lui a été posée plusieurs fois, que le crédit d'étude de CHF 75'000.- pour le remplacement des sources lumineuses ne figure pas dans le montant total du préavis de CHF 1'350'000.- car le Conseil a accepté, lors du vote sur le préavis 69/2015, ce montant qui a été quasiment dépensé.

Il explique qu'il a disséqué les rapports des deux commissions et leur répond dans un long exposé, agrémenté de plusieurs tableaux et graphiques, distribué aux conseillers et annexé au présent procès-verbal.

Concernant l'amendement, il laisse le choix au Conseil communal. Il trouve que ce serait dommage de ne pas bénéficier de cette option 3, mais la Municipalité a décidé lundi qu'elle ne se battrait pas pour cela. « A vous de réfléchir. Nous avons là une possibilité d'économie d'énergie et une technique d'installation qui serait irréprochable ».

Dans un clin d'œil il relève que nous avons le plus beau temple du Canton, nous pouvons donc avoir aussi le plus bel éclairage de la région !

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR trouve ce préavis très intéressant. Il lui a appris pas mal de choses. Elle a toutefois 4 questions à poser :

1. Elle n'a pas trouvé le nombre de mâts qui vont être changés. Combien y en aura-t-il exactement ?
2. Selon la carte de la page 8, les chemins des Esserpys et du Taulard sont dans une zone où les mâts sont à 5 m., alors que dans les explications de la page 7, on parle de 6 à 8 m. Si elle a bien compris, ceux qui font 5 m. sont installés au chemin de la Judée, est-ce juste ? Elle ne comprend pas pourquoi ceux du Taulard, qui pour elle est une zone résidentielle, sont dans la catégorie 6 à 8 m. ?
3. Dans le Règlement communal sur l'énergie électrique, au chapitre 2, se trouve la taxe pour l'efficacité énergétique. Mme la Conseillère demande confirmation qu'elle ne sera pas touchée s'il y a une hausse car l'on a entendu que celle sur l'éclairage public passerait au maximum autorisé, soit 0.6 ct/kWh. ?
4. Pour les détecteurs, l'interpellatrice a compris, en lisant le rapport de la Commission technique, qu'il n'y a pas de retour d'expérience sur ces installations. En revanche, elle a entendu M. le Municipal Mancini dire qu'il y a déjà de tels aménagements dans certains lieux. Avons-nous des retours de ces communes ? Est-ce possible d'avoir une estimation des économies réalisables et, éventuellement, des coûts des changements de lampes qui pourraient avoir un impact négatif ?

M. le Municipal Luigi MANCINI devant se renseigner auprès de M. Thouvenin du bureau d'ingénieurs Betelec SA, présent dans la salle, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** propose une suspension de séance qui est acceptée à une large majorité. Interrompue à 21.30 h., elle est reprise à 21.40 h. et les réponses suivantes sont données :

1. Initialement il y avait un peu plus de 390 mâts à changer. Cependant, il y en a davantage sur la soumission car une nouvelle législation oblige maintenant les communes à éclairer les passages pour piétons avec 1 mât à chaque extrémité, donc 2 mâts par passage, alors que jusqu'à maintenant un seul suffisait.

A la page 3 du préavis, sont indiqués 422 points lumineux. C'est l'inventaire total de tous les luminaires de la Commune, y compris le chemin du Village. Sans le chemin du Village qui fera l'objet d'un préavis indépendant à venir, mais avec les mâts supplémentaires des passages à piétons, nous arrivons à 396 points.

2. Pour le Taulard et les Esserpys, dans la partie d'en bas direction Pache, nous avons déjà des mâts de 8 m. alors qu'en haut ils font 6 m. Ils seront tous remplacés par des mâts résidentiels de 5 m.

Pour rappel, des mâts de 5 m. ont été installés au chemin de la Judée mais certains ont été plantés plus profondément et sont à 4.50 m. Il y a donc la possibilité de les baisser en fonction du génie civil.

3. Concernant la taxe, selon le Règlement accepté par le Conseil en 2011, la Municipalité fixe chaque année le montant de la taxe sur l'éclairage public, en fonction des besoins liés aux objectifs visés. Elle pourrait donc la passer de 0.4 ct/kWh. à 0.6 ct/kWh. sans passer par le vote du Conseil communal. C'est une décision politique. Pour la taxe sur l'efficacité énergétique, il n'y a pas d'augmentation.
4. M. le Municipal a vu plusieurs installations dans le Canton, dont une près de Nyon. Il y a d'autres communes qui se sont équipées. Relativement au retour sur investissement, on peut dire qu'aujourd'hui il est nul. Cependant, il faut bien commencer une fois et soyons l'exemple pour nos enfants en agissant afin d'être des acteurs des économies d'énergie. Il se réfère à un article repris dans son exposé annexé en page 5. C'est un extrait d'une publication du Temps de janvier 2015 qui cite l'exemple de la ville d'Yverdon-les-Bains et son expérience d'éclairage dit « dynamique ».

Un modèle à suivre : « ... Le choix de mettre en place une détection de présence sur une partie de l'éclairage public relèverait non seulement d'une démarche énergétique exemplaire de la part de la commune de Romanel, mais également d'une volonté de promouvoir auprès des habitants un comportement responsable... ».

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR s'enquiert de savoir précisément si les 60 % d'économie d'énergie dont on parle sont en lien avec les détecteurs ou avec le passage au LED ?

M. le Municipal Luigi MANCINI répond qu'actuellement nous avons une consommation de 100'000 kWh. Si on passe en LED sans détecteurs, on arrive à 64'757 kWh, soit une économie de 36 %. Si on ajoute les détecteurs de présence, on atteint 40'124 kWh, ce qui représente encore une économie de 24 % par rapport au LED uniquement.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR remercie de tous ces renseignements. Il faut parfois savoir innover, raison pour laquelle elle approuve l'idée d'installer ces détecteurs et, par conséquent, ne soutient pas l'amendement.

M. le Conseiller Lothar HELM désire ajouter deux points supplémentaires démontrant que la gestion des luminaires par détection de présence seront un plus.

Le premier concerne les nuisances lumineuses. Il y a pas mal d'études actuellement qui témoignent que nous en générons trop dans notre société. On le voit lorsqu'on observe des photos de l'espace où on observe très bien, entre autres, l'emplacement des grandes villes. Une grosse partie de ces nuisances provient de l'éclairage public et provoque de nombreux problèmes, notamment pour la faune et les êtres humains.

Le deuxième point concerne la sécurité. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, un abaissement de la luminosité puis une augmentation de celle-ci lorsque quelqu'un passe va, selon l'intervenant, accroître la sécurité. Un passant sera tout de suite remarqué lors de ces changements de lumière, en tout cas beaucoup plus facilement qu'avec une illumination constante. Il soutient fortement la mise en place de ces détecteurs et refuse l'amendement.

M. le Conseiller Michel BERTHOLET demande : « En cas d'acceptation de l'option 3 avec les détecteurs, est-ce que les lumières qui ont été modifiées en 2012 seront adaptées ? »

Face à la réponse négative de M. le Municipal Luigi MANCINI, l'intervenant demande si on connaît la plus-value par rapport à ça ?

M. le Municipal souligne que CHF 50'000.- sont prévus dans le préavis pour les divers et imprévus. Il pense qu'on devrait s'en sortir entre CHF 10'000.- et 15'000.-, à vue de nez, si on doit installer des détecteurs sur le chemin de la Judée.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente Claudia PERRIN** relit l'amendement de la Commission technique :

« Le montant du préavis 78 / 2016 est diminué de CHF 93'000.-, le ramenant ainsi à CHF 1'257'000.- »

VOTE sur l'amendement : il est refusé à une large majorité (4 avis favorables)

Après lecture des conclusions, le Conseil vote sur le préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 78 / 2016** adopté en séance de Municipalité du 17 mai 2016 ;
- oui le rapport de la Commission des Finances ;
- oui le rapport de la Commission Technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accorder un crédit de **CHF 1'350'000.-** TTC pour le renouvellement des luminaires, mâts et câblages obsolètes sur le territoire communal ;
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 20 ans.

VOTE : les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

M. le Municipal Luigi MANCINI remercie de l'adoption du préavis non amendé. Ses mercis vont aussi à MM. Thouvenin et Chambettaz de Betelec pour leur grand professionnalisme et à la Commission technique qui a fait un très bon travail. Celui-ci n'est pas terminé puisqu'elle ira visiter certains villages avec ce type de luminaires.

Il profite d'avoir la parole pour annoncer que, sur les 79 préavis de cette législature, il en a présenté 18, dont 3 amendés et 1 refusé (mobilier de la salle du Conseil). 12 millions ont été votés pour son dicastère et il tient à remercier l'assemblée de sa confiance durant ces 5 années.

8. Préavis municipal No 79 / 2016 Rapport sur le Postulat Pierre Pache et consorts « Mobilis – Zone 12 pour la gare de Romanel »

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, présidente-rapporteur de la Commission technique, lit son rapport. Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité.

DISCUSSION

Pas d'intervention.

Le vote a lieu après lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 79 / 2016** adopté en séance de Municipalité du 17 mai 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission Technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- de prendre acte du présent rapport en réponse au Postulat Pierre Pache et consorts « Mobilis – Zone 12 pour la gare de Romanel ».

VOTE : le préavis est accepté à une large majorité (4 abstentions)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER confirme qu'il n'y a pas eu de changements de ces zones depuis 2004, ce qui n'est effectivement pas juste. Il faudra bien essayer de mettre les pieds dans la porte ces prochaines années pour tenter d'avoir quelque chose d'un peu plus satisfaisant pour nos usagers !

9. Motions, interpellations, postulats

Personne ne s'exprime.

10. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que l'assermentation de l'ASIGOS, dont les membres seront élus la semaine prochaine, aura lieu le 25 août 2016 à 17 h. à Prilly.

Il a écrit à Mme la Préfète qui lui a confirmé cette date. Par contre, elle doit encore répondre à la question de savoir qui viendra à cette assermentation, les 3 communes, ou les 7, les anciens, les nouveaux ? Il en dira plus dès qu'il aura obtenu ces informations

11. Propositions individuelles et divers

M. le Conseiller Fabio SKORY emprunte régulièrement le Sentier du Rosset et a constaté que le passage devient très étroit à cause de la végétation abondante. Une taille s'impose.

M. le Municipal Denis FAVRE : « On va s'en occuper ! »

M. le Conseiller Michel JUNOD a remarqué que le terrain de basket a été goudronné. Est-ce qu'il va s'agir d'une nouvelle place de parc comme on peut le voir ce soir où il est occupé par de très nombreuses voitures ? De plus, est-ce que le marquage va être refait ?

M. le Municipal Denis FAVRE annonce qu'un marquage est prévu et que ce n'est pas une place de parc. Un accès a été fait pour les voitures parce qu'il faut de temps en temps y passer avec un véhicule, ne serait-ce que pour l'entretien de la pelouse. C'est un terrain de basket et si des voitures sont dessus elles seront verbalisées.

M. le Municipal Daniel CROT complète en précisant que c'est pour un événement exceptionnel que de nombreuses voitures y sont stationnées ce soir.

M. le Conseiller Thierry HENRY profite, puisque nous avons entendu la lecture du rapport de gestion qui parlait des installations sportives, de communiquer que samedi, dès 15 h., on pourra voir sur grand écran à la buvette du foot, le match entre la Suisse et la Pologne, suivi de 2 autres parties. Il y aura des broches avec des rôtis et c'est gratuit !

A l'occasion de la fin de la législature, **M. le Conseiller Jean-Claude PISANI** remercie, en son nom personnel et en celui du PLR, tous les membres du Conseil de tous les bords politiques de leur dévouement pour la Commune et tout le travail fourni. Merci aussi à toutes les commissions, au Bureau, à la Municipalité, en particulier à M. le Syndic qui va nous quitter, à Mme la boursière, M. l'huissier, au public et à tous les employés communaux.

Il y a eu beaucoup d'ambiance cette dernière législature et de sacrés coups de gueule mais le principal c'est que tout ait été fait pour améliorer la situation de la Commune et tout le monde est gagnant là-dedans. Les joutes oratoires continueront ces prochaines années et il se réjouit d'en faire partie. Depuis 1988 au Conseil sans discontinuer, il en sera le patriarche.

DISCOURS (accueillis par de nombreux applaudissements)

Mme la Présidente Claudia PERRIN

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Madame la Boursière communale, Monsieur l'Huissier, Chers Concitoyens,

Ça y est ! Nous voici arrivés non seulement au terme d'une séance ordinaire de notre Conseil, mais également à la dernière de cette législature, marquant dans la foulée la fin de mon mandat de Présidente... mais aussi de Conseillère communale !

Mon élection au sein de notre Municipalité va, dès le 1^{er} juillet prochain, me faire passer « de l'autre côté de la barrière », comme certains se plaisent à me le rappeler ... Et moi de répondre qu'aucune barrière ne doit exister entre nos deux organes, puisque nous nous devons de travailler ensemble pour un seul et même but : le bien de notre village et de ses habitants !

Alors, avant de « rendre mon tablier », permettez-moi de vous remercier toutes et tous très chaleureusement et sincèrement de la confiance que vous m'avez témoignée durant ces deux années de présidence. Ce fût une expérience magnifique et ô combien enrichissante, particulièrement sur le plan humain. Même s'il n'a pas toujours été facile de satisfaire chaque demande, même si les discussions et échanges ont parfois été quelque peu longs et houleux, voire un tantinet cassants, je n'en garderai que le meilleur, c'est-à-dire la fierté d'avoir pu évoluer à vos côtés en apprenant de chacune et chacun d'entre vous. J'ai appris avec enthousiasme à manier le règlement de notre Conseil et à le dégainer plus vite que mon ombre si le besoin s'en faisait sentir, non sans être parfois la proie de quelques sueurs que je me devais de contenir !

Votre engagement durant ces années, et pour certains de nombreuses années, a été remarquable et mérite d'être salué à sa juste valeur. Merci pour tout le travail accompli et bravo à toutes et tous ! Romanel vous doit une fière chandelle et toute sa reconnaissance.

Je remercie tout particulièrement mes collègues du Bureau. Il me plaît de relever que, grâce au bon sens qui les a animé durant ces deux années, les décisions ont quasiment toujours été prises à l'unanimité et, en tous les cas, à chaque fois en parfaite compréhension mutuelle. M. le Vice-Président, Mme la Secrétaire, Mmes et MM. les Scrutatrices et Scruteurs suppléants, vous êtes les artisans de cette réussite et elle vous appartient.

Merci également à notre Municipalité, à vous Monsieur le Syndic, mais aussi à vous Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, pour votre soutien et votre collaboration inconditionnels qui ont été si précieux et qui nous ont permis de travailler en parfaite harmonie.

... Cher Edgar, chère Christine, vous qui allez quitter la scène politique de notre village après de nombreuses années passées au sein de nos autorités législatives puis exécutives, je vous adresse, au nom de notre Conseil, toute notre reconnaissance pour votre remarquable engagement et nos souhaits pour une belle retraite empreinte de bonheur et de santé.

Je tiens encore à saluer le travail de M. l'Huissier, de Mme la Secrétaire municipale et de toute l'équipe du Greffe, de Mme la Boursière communale ainsi que celui de chaque collaboratrice et collaborateur de notre Commune. Mes remerciements vont également aux Citoyens romanellois pour les nombreux échanges et pour la confiance accordée.

Il est encore une personne à qui je désire m'adresser en particulier: Vous, Madame notre Secrétaire, toi ma chère Eliane, ma Fée Clochette comme il me plaît de te prénommer, toi qui as toujours été si bienveillante envers nous tous et qui a géré de main de maître le secrétariat de notre Conseil ! Depuis ton arrivée, en janvier 2009, tu as « usé », ou peut-être est-ce eux qui t'on usée, quatre présidents, participé à 56 séances de Conseil pour autant de séances de Bureau, sans compter les « extras » tels que les dimanches de votations et d'élections ou encore de formation ! Que d'heures passées au service de notre Commune ! Mille mercis chère Eliane ! Tu as maintenant décidé de lever le pied et tu le mérites amplement ! Nous allons donc te rendre ta liberté afin que tu puisses profiter pleinement de la vie avec ton cher Epoux Pietro que nous saluons et que nous remercions de t'avoir patiemment attendu lorsque tu œuvrais pour la cause de notre Commune.

Permetts-moi de te remettre, de la part des autorités de Romanel, cette attention en reconnaissance de tes loyaux services...

Mme la secrétaire Eliane CARNEVALE remercie de tant d'amabilité et du magnifique bouquet reçu.

Je souhaite enfin, au nom de nos autorités, remercier tout particulièrement les Conseillères et Conseillers qui quittent nos rangs en cette fin de législature et à qui nous exprimons toute notre reconnaissance pour leur investissement au sein de notre législatif. J'invite les personnes concernées à venir chercher une modeste attention :

J'appelle Mmes

Annick Delapierre
 Laurence Donnet
 Laurence Hassler

et MM.

Michel Bertholet
 Marc Dübach
 Eric Eggen
 Michel Junod
 Frédéric Quiblier
 Fabio Skory
 Philippe Thuillard

Cette fois-ci nous y sommes ! Tout ou presque tout est dit !

Je vous souhaite à toutes et tous un été ensoleillé et d'excellentes vacances, et surtout une belle suite de carrière politique pour celles et ceux qui continueront de siéger pour la prochaine législature. C'est avec plaisir que je vous invite à partager le verre de l'amitié !

M. le Municipal Daniel CROT

Madame la Présidente du Conseil communal,
 Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Si vous permettez, il est venu le moment pour moi, pour nous, de prendre congé de notre municipale Christine Canu et de notre syndic Edgar Schiesser.

Après une législature, Christine qui s'est occupée et familiarisée avec la police des constructions, la garderie, les AMF, etc., a décidé de passer la main et de retrouver ses passions et ses loisirs, à savoir : son mari, son chien, ses petits-enfants, son klaxon (j'ai jamais su dire le nom de son instrument), son tricot, son crayon gomme qui va tant me manquer.

Fini les séances du lundi où tes quatre collègues tendaient une oreille attentive à tes propos, tu verras, on va aussi te manquer. et moi, je pourrai enfin soigner mon tympan droite qui a tant souffert.

Merci Christine pour ton passage à la municipalité, j'espère que tu garderas un bon souvenir de cette expérience passionnante, difficile, mais ô combien intéressante. Profite de tes moments pour continuer tes voyages avec ton mari et faire également de bons repas, toi qui as toujours été intéressée à ce qu'on mangeait et quand avait lieu la prochaine sortieMerciet voici un cadeau pour une future destination

Quant à toi mon cher Edgar,

-3- législatures complètes, 14 années en tant que chef du village, plus celles en tant que président du Conseil et conseiller, tu mérites toute notre reconnaissance et notre respect pour ton engagement sans faille pour le bien de la communauté.

Comme je l'ai dit samedi dernier lors de la Fête du lac, que tout le monde ici présent soit conscient de l'investissement que cela représente en nombre d'heures, nombre d'heures passées durant le week-end, nombre de séances, etc. et toutes celles passées derrière ton ordi.....soit à ton domicile ou à la Maison de commune, rarement dans ton bureau de syndic mais plus souvent dans la salle de municipalité. Bref, un endroit où tu n'avais pas encore dispersé tes affaires si tu vois ce que je veux dire

Moi ton fidèle supporter et éternel second pendant toutes ces années, je te promets que tu peux avoir la certitude du devoir accompli. Certes, les mauvaises langues diront que pendant ton règne, le village n'a pas grandi, mais te fais pas de soucis, on pourra leur rétorquer que pour arriver à bout touchant avec des PPA et des pq, ça demande des heures et des heures de préparation et je suis très heureux que tu aies pu terminer ton mandat avec des deux projets maintenant ficelés et que tu as su nous préparer le terrain pour avoir de quoi s'occuper ces prochaines années. Tu as su gérer la commune à ta façon, sans changer, avec ta bonhomie de bon grand-papa, presque de Père Noël, en arrivant également à calmer les

ardeurs de chacun et chacune.

Tu vas nous manquer et tu le sais, mais nous sommes heureux que tu puisses profiter et consacrer plus de temps à tes loisirs et tes passions, être également plus présent près de Françoise qui t'attend avec impatience, bien évidemment, un terme bien connu dans tes propos et n'oublie pas que tu seras toujours le bienvenu si tu veux venir me trouver avec un croissant crocodile dans la poche.

Et pour terminer, je te rappelle notre promesse...faite il y a bien quelques années.....pas de création d'association ou autres..... que des conseils si possible et si nécessaire

Merci pour tout syndic, et voici un cadeau bien mérité qui te permettra de t'évader avec qui tu veux et où tu veux.....

M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,
Mesdames, Messieurs, Cher Public,

Le premier acte de la législature pour un syndic, c'est une allocution dans le cadre de la cérémonie d'assermentation et d'installation des autorités communales pour une nouvelle législature. J'ai relu mes propos de décembre 2001 et je constate que les principaux enjeux relevés en son temps n'ont peu variés et certains n'ont même pas été résolus.

Il était question de la propension de l'Etat de Vaud a reporté les charges sur les communes, de renflouer ses caisses en puisant chaque année pour une proportion grandissante dans celles des communes. La marge de manœuvre des autorités communales diminuent chaque année un peu plus, tels étaient mes propos.

Je cite encore un passage 2001 :

« Il faut relever aussi passablement d'infrastructures routières indispensables pour le maintien d'une certaine qualité de vie à Romanel, avec, cerise sur le gâteau, un passage sur ou sous le LEB pour désenclaver la partie ouest de la commune, passage rendu incontournable par l'augmentation d'ici quelques années de la cadence des trains à 15 minutes. »

« la situation financière de Romanel est actuellement saine, avec un endettement très favorable comme vous le savez, avec un taux d'impôt communal qu'il l'est également. »

En programmant le report d'une proportion chaque année augmentée de la facture sociale sur les communes, et rien n'indique qu'il arrêtera en si bon chemin, le Canton rendra sans aucun doute très délicate la maîtrise des finances communales ces prochaines années. »

Rassurez-vous, il n'est ni le jour et surtout ni l'heure de faire un bilan exhaustif du chemin parcouru ces 15 dernières années. Je ne parlerai pas des pratiquement 210 préavis soumis au cours des quelques 90 séances du Conseil communal. Je n'ai retenu que trois brèves réflexions à l'heure de remettre mon mandat de syndic.

Tout d'abord une constatation très positive et contrairement à de nombreuses communes, comme on peut le lire toutes les semaines dans le journal où il y a une valse des municipaux, Romanel a bénéficié d'une stabilité réjouissante.

Jugez plutôt puisqu'en 15 ans, trois législatures, il n'y a eu que 9 personnes différentes à la Municipalité. Je me permets de remercier chaleureusement les 8 collègues de route qui m'ont épaulé tout au long des pratiquement 725 séances de Municipalité.

Dès le 1^{er} janvier 2002, Daniel Chapuis et Gérald Déglise, ont vu arriver trois nouveaux : Jacques Baudet, Daniel Crot et votre serviteur, propulsé syndic. Après deux ans, Gérald Déglise cède sa place à Jacques Meylan, qui est remplacé en 2007 par Denis Favre. Enfin, Christine Canu et Luigi Mancini remplacent Jacques Baudet et Daniel Chapuis à l'exécutif municipal dès le 1^{er} juillet 2011 pour cette dernière législature. Collégialité, respect mutuel et bonne ambiance sont notamment les ingrédients qui ont permis cette stabilité.

Deuxièmement, et sans m'attarder, des regrets de ne pas avoir pu mener à terme toute une série de dossiers et je citerai le Plan directeur localisé Romanel-Vernand, seul à même de préserver un tant soit peu la quiétude de notre village, PDLi retardé par les sans cesse et agaçants atermoiements du Service du développement territorial.

Que dire du dossier du financement de la Route de la Sauge et du dénivelé du Lussex bloqué depuis une année maintenant par l'attitude égocentrique, égoïste, des autorités d'une commune voisine, à croire que leur aisance financière ne dépend en rien au développement économique réjouissant du bassin lémanique.

En souhaitant bon vent à la nouvelle Municipalité qui sera assermentée mercredi prochain et particulièrement à son syndic Daniel Crot, mon collègue des premiers jours, je formule un seul vœu à l'intention des conseillers qui remplent.

On ressent assez souvent une méfiance certaine à l'égard de l'exécutif communal. On nous explique que c'est souvent pour « aider la Municipalité » que l'on intervient. Faites confiance à votre Municipalité.

Il sera fort utile que dès les premiers mois de la prochaine législature, l'ensemble des conseillères et conseillers – pas seulement les nouveaux – puissent bénéficier de la traditionnelle séance d'information que le Préfet est prêt à organiser pour que les prérogatives du Corps délibérant et de la Municipalité soient clairement explicitées. Je pense particulièrement au rôle de la Commission de gestion qui a dévié à mon sens pendant cette dernière législature.

Je m'associe aussi aux remerciements adressés il y a un instant à vous Mmes et MM. les conseillères et conseillers et à Mme la secrétaire du Conseil communal qui quittent aujourd'hui le bateau. Vous pouvez être fiers du travail accompli.

Bon vent aux nouvelles Autorités de notre village pour la prochaine législature et Vive Romanel.

Mme la Municipale Christine CANU

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Une législature...5 années denses et qui ont passé très vite.

Mon dicastère était varié, allant du social aux cultes en passant par la Culture et la police des constructions. Technique, oui mais pas seulement. Il y avait de quoi sonder toutes les facettes de l'âme humaine ! J'ai rencontré des gens formidables : municipaux d'autres communes confrontés aux mêmes problèmes et préoccupations, mandataires compétents et passionnés par leur métier...Une riche expérience.

Un Municipal n'est pas grand-chose sans l'aide précieuse et indispensable des collaborateurs communaux. J'aimerais dire ici mon admiration pour le travail effectué et leur disponibilité en faveur du service public. Ma gratitude toute particulière va au Bureau technique communal : Stéphane Auer, Natacha Zurich, Mélanie Campiche et Marc Burgener. Mes sincères remerciements également pour leur collaboration sans faille à Denise Pittet, responsable de l'Agence sociale, à Mado Progin coordinatrice des AMF, à la Bourse communale (Sandra Caccia et Dominique Neumann), à Sandra Ghiggia et au personnel de la Garderie.

J'ai fait le choix de ne pas me représenter pour des raisons privées et personnelles. De ces 5 années, je n'ai absolument aucun regret, juste quand même quelques frustrations : la lenteur des projets, le fait de ne pas avoir pu mettre sur pied une Garderie digne de ce nom, avec accueil des bébés et des trotteurs, alors que le besoin de l'accueil des enfants est indéniable. Le succès grandissant année après année de la Cantine ROMIDI le prouve. Au final, j'ai le sentiment d'avoir fait partie d'une législature de transition, qui a posé les bases pour la suite. Les projets avancent à la vaudoise, lentement mais sûrement....

Notre Municipalité a été soudée, nous avons formé une équipe et la collégialité a parfaitement bien fonctionné. En 5 ans, si le ton est monté entre nous, c'est seulement 2 ou 3 fois et, en tant que musicienne je peux même vous dire qu'il s'agissait plutôt d'un demi-ton !

Un immense merci à vous, mes chers collègues :

EDGAR : le chef du village dont l'expression favorite est « bien évidemment ».

Ta personnalité alliant bonhomie toute vaudoise et intelligence de cœur et d'esprit, ta vision d'avenir et le temps que tu as consacré à la gestion de notre commune forcent le respect. Pour t'avoir accompagné dans bon nombre de séances « hors murs » (ville de Lausanne, SDT, DGMR, SDNL...) je sais quelle a été ton implication pour Romanel. Tu aurais fait un excellent député. Je te souhaite une retraite municipale bien remplie avec petits-enfants, sudokus, expositions de peinture et voyages.

DANIEL : expression favorite « Ne pas se gratter avant d'avoir été piqué ».

Poulidor de la Municipalité, tu attendais dans l'ombre d'Edgar le moment propice de devenir « syndic à la place du syndic ». Edgar, pour lequel tu nourris une grande admiration et une amitié qui font de vous deux presque un vieux couple... Sens de la justice, souci des autres, modestie, connaissance de tes limites et désir de toujours faire mieux et davantage sont tes qualités qui te serviront dans ton nouveau rôle de syndic. Je te souhaite beaucoup de satisfactions dans ta nouvelle fonction.

DENIS : ta phrase personnelle « ça ne va pas casser 3 pattes à un canard ».

Tu as eu un dicastère difficile et impopulaire. Jugez plutôt : les déchets, les taxes, les impôts et les « eaux qui puent »... Tout pour plaire... Heureusement, il y avait tes « Amis de la forêt ».

Solide, constant, imperturbable, doté d'un humour extraordinaire, tu es en plus un sacré bosseur. L'urbanisme et sa complexité sont donc tout indiqués pour toi, nul doute que tu vas y consacrer toute ton énergie. Plein succès à toi pour cette législature qui sera riche en projets.

LUIGI : la phrase qui termine tous tes mails « ciao a tutti ».

Le benjamin de l'équipe, tel Arlequin de la Commedia del Arte, tu es un électron libre, imprévisible, généreux, plein d'idées, entrepreneur, fonceur, un brin kamikaze (...les dernières élections l'ont prouvé) mais ça marche ! Tu es partout à la fois mais on peut toujours te trouver. De mon dicastère, tu reprendras la police des constructions, alors bon courage et tous mes meilleurs vœux de réussite communale, professionnelle et politique.

Claudia et Blaise, dans une semaine vous allez rejoindre cette Municipalité de choc et assurer la continuité. Bravo pour votre brillante élection et beaucoup de plaisir dans vos nouvelles fonctions.

Un mot de remerciement à notre secrétaire municipale, Nicole Pralong pour sa présence, sa mémoire, son carnet d'adresses et ses antennes cantonales grâce à son implication dans l'association des secrétaires municipaux... c'est précieux.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je terminerai ce petit discours en souhaitant bon vent aux membres du Conseil communal qui terminent leur mandat, bonne suite à ceux qui ont choisi de rester et bienvenue aux nouveaux élus. Gardez à l'esprit le bien et les intérêts de Romanel, soyez un moteur et un soutien pour votre Municipalité.

Au plaisir de vous rencontrer tous au hasard des rues de notre village....

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY

Madame la Présidente, chère Claudia,

Il n'est pas nécessaire de faire un très long discours tant la bonne entente au sein du bureau a régné durant tes 2 ans de présidence (j'utilise le tutoiement puisque tout le monde l'a fait). En effet, pas de différend ni de divergence et encore moins de dispute mais beaucoup de discussions et de débats durant nos nombreuses séances de bureau, nos dimanches de dépouillement des votations et bien sûr de franches rigolades quand nous avons pu partager quelques moments de récréation.

Merci pour ça. Merci pour le professionnalisme avec lequel tu as piloté nos réunions, avec sérieux et bonne humeur et, comme il sied dans ce coin de pays et dans beaucoup d'assemblées, en toute amitié. Bravo pour ton travail comme présidente et comme collègue. Bonne chance et bon courage aussi pour ta future fonction municipale.

Je profite d'avoir le micro pour aussi saluer et remercier nos autres collègues du bureau, Eliane bien sûr, le vice-président Henri, Martial et surtout les 2 Laurence, Donnet et Hassler, qui vont quitter le bureau et le Conseil à la fin de la législature.

Mme la Présidente Claudia PERRIN reçoit à son tour un bouquet de fleurs de la part du bureau du Conseil.

M. le Conseiller Henri PISANI

Sans redite après les discours que nous venons d'entendre, je désire néanmoins encore saluer et remercier notre Municipalité. Jean-Luc a remercié Claudia et c'est à mon tour d'adresser ce petit mot particulier à Eliane :

M. le Syndic, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Présidente,

Vous me permettez d'adresser quelques mots à cette assemblée à l'occasion du départ prochain de notre actuelle secrétaire. Le vice-président que je suis tient à te remercier Eliane pour tout le travail que tu as accompli dans la ferveur de la chose publique. Chacun sait qu'il n'est pas aisé de tenir ou de retenir, dans tout ce qui est discuté, la justice et la vérité mais surtout l'exactitude des propos des intervenants en occultant une certaine forme de lyrisme pour ne transcrire que la quintessence du message sur les gendarmes couchés ou les essences à planter pour ne prendre que des exemples au hasard. Je ne crois pas me tromper en retenant que tel fut le cas hormis ici ou là quelque contestation inévitable dans ce genre d'exercice.

Chère Eliane, nous te remercions de ta précieuse aide et de tes bons offices, dans les tâches du bureau mais particulièrement dans celles des dépouillements et consolidation des résultats de ceux-ci.

Enfin, et c'est l'observateur dilettante qui s'exprime, en tant que Vice-président, j'ai vu et compris combien il était important de pouvoir compter sur une épaule et une tête bien ordonnée, lors du renvoi des multiples tâches qui submergent la Présidence lors de sa prise de fonction et durant sa mandature. Bien malin est celui qui penserait pouvoir s'acquitter de cette fonction sans l'aide, incontournable, de la secrétaire.

Je te souhaite plein succès pour l'avenir et t'adresse, Madame la future ex-secrétaire, au nom du PLR et à titre personnel, mes meilleurs vœux de santé et bonheur.

Mme la Présidente Claudia PERRIN invite à se rassembler autour d'un verre et d'une petite agape préparée par MM. Schiesser et Crot.

Elle clôt la séance à 22.35 h.

Adopté en séance du

La Présidente

La secrétaire

Claudia PERRIN

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Communications du Bureau du Conseil, lues par Madame la Présidente Claudia PERRIN

- Le samedi 4 juin 2016, sur invitation de notre Municipalité que je remercie, Mme Carnevale et moi-même avons eu le plaisir de participer à la journée de l'Union des Communes Vaudoises qui a eu lieu à Lonay.
- Le bureau s'est réuni le dimanche 5 juin 2016 et a procédé au dépouillement des votations fédérales. Je vous donne les résultats pour notre Commune :

1. Initiative populaire « En faveur du service public »

Bulletins rentrés	943		
Bulletins blancs	39		
Bulletin nul	0		
Bulletins valables	904		
OUI	260		
NON	644	Taux de participation	46.29 %

2. Initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel »

Bulletins rentrés	949		
Bulletins blancs	11		
Bulletin nul	0		
Bulletins valables	938		
OUI	184		
NON	654	Taux de participation	46.59 %

3. Initiative populaire « Pour un financement équitable des transports »

Bulletins rentrés	946		
Bulletins blancs	30		
Bulletin nul	0		
Bulletins valables	916		
OUI	206		
NON	710	Taux de participation	46.44 %

4. Modification de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Bulletins rentrés	942		
Bulletins blancs	25		
Bulletin nul	1		
Bulletins valables	916		
OUI	792		
NON	124	Taux de participation	46.24 %

5. Modification de la loi sur l'asile (LAsi)

Bulletins rentrés	942		
Bulletins blancs	24		
Bulletin nul	1		
Bulletins valables	917		
OUI	611		
NON	306	Taux de participation	46.24 %

- Lundi 13 juin, j'ai répondu favorablement et participé, au nom de notre Conseil communal, à l'invitation de l'Association Sauvegardons Romanel, qui tenait son assemblée générale dans la salle où nous nous trouvons.
- Je prie les présidents des commissions permanentes de bien vouloir transmettre très rapidement les listes de présences des séances de commissions à notre secrétaire Mme Carnevale, afin qu'elle puisse effectuer le calcul des jetons de présences à payer pour ce semestre.

J'en ai terminé avec les communications du bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 juin 2016

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers,

La dernière séance ayant eu lieu il y a 3 semaines, juste deux ou trois petites choses :

- La Municipalité tient à remercier l'Amicale des Pédzes et leur Fête du Lac, ainsi que les Organisateurs de la Course à travers Romanel, pour leur toujours très efface animation de notre village le week-end dernier, malgré le temps pas toujours de la partie.
- Suite à la question de M. le Conseiller communal Fabio Skory, nous pouvons indiquer qu'au 3 juin dernier, le Contrôle des habitants de notre commune comptait 14 requérants d'asile venant principalement d'Erythrée. 13 sont logés à la Chotte et 1 à la Charrue.
- Enfin, les deux décisions de votre Conseil communal le 2 juin dernier, s'agissant du PQ « Pré Jaquet » et du PPA « Le Village », ne font qu'ouvrir un processus assez complexe jusqu'à la validation définitive par le Service du développement territorial.

Tout d'abord, et comme première étape, les deux règlements concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire sont actuellement sur le bureau de Mme la Cheffe du département des institutions et de la sécurité pour validation. Après quoi, il fera l'objet d'une publication dans la FAO et d'un affichage au pilier public, ouvrant la voie à un éventuel référendum ou recours.

Ce n'est qu'une fois ces deux règlements sur la taxe pour l'équipement communautaire entrés en force, que l'envoi des deux dossiers du PQ Pré Jaquet, d'une part, et du PPA Le Village, d'autre part, pourra avoir lieu pour approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, ouvrant une nouvelle fois la voie à un éventuel référendum ou recours.

Cette procédure complexe va donc prendre un certain temps cet automne.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.